

## COMITÉ SYNDICAL

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à vingt heures, le Comité Syndical du SIVOM du VALROMEY, légalement convoqué en date du 5 avril 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Maison de Pays du Valromey, sous la présidence de Marc CHARVET, Président du SIVOM du Valromey.

**PRÉSENTS** : Annie MEURIAU, Gérard BERTHIER (Arvière-en-Valromey), Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Evelyne SERPOL (Champagne-en-Valromey), Bernard GIRAUD-GUIGUES, Bernard ANCIAN, Bernard PERRET, Jean ROCHE (Haut-Valromey), Éric PILLARD (Ruffieu), Yves BERT, Jean-François DUCRUET (Talissieu), Pauline GODET, Marc CHARVET, André BOLON, Fabien BRASSART, Frédérique GARIN, Jean-François MARTINE (Valromey-sur-Séran).

**ABSENTS EXCUSÉS** : Robert SERPOL (Arvière-en-Valromey) : pouvoir donné à Annie MEURIAU, Laurence ROUX (Champagne-en-Valromey) : pouvoir donné à Claude JUILLET.

**ABSENT** : Sébastien VIGNAND (Arvière-en-Valromey).

**Secrétaire de Séance** : Dominique CHARVET

**Assistait également à la réunion** : Pascale MARTINOD, directrice

#### 1. Observatoire astronomique : point sur les travaux, avenant contrat maîtrise d'œuvre.

Avancement du chantier du planétarium :

La dalle est coulée, la pose du dôme est prévue fin avril pour une durée de 3 semaines et le système de projection sera installé fin mai. Des travaux supplémentaires sont prévus : déplacement du poteau incendie à proximité du chemin, aménagements des espaces extérieurs à proximité du bâtiment d'accueil, achat d'un film pour le planétarium tout en restant dans l'enveloppe financière initiale.

L'inauguration de l'équipement aura lieu le 26 juin prochain.

Le Comité Syndical approuve les décisions suivantes à l'unanimité :

Marché de maîtrise d'œuvre : avenant pour fixer le coût de réalisation des travaux

Conformément à l'article 12 du CCAP, après signature des marchés de travaux par le maître de l'ouvrage, un avenant doit être signé pour fixer le montant du coût de réalisation des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter.

Ce montant est de 33 330,50 € HT.

Construction d'un planétarium : avenant au lot n° 2 « maçonnerie »

Il est nécessaire de faire appel à un engin de levage équipé d'une flèche de 30m et pouvant soulever une charge de 3.4 tonnes, soit une plus-value de 3 050 € HT. Le marché de l'entreprise BARBIER est porté à un total de 14 276,70 € HT.

Construction d'un planétarium : avenant au CCAP

Le chantier n'a pas pu démarrer comme prévu en octobre, et en raison de l'altitude du site, il a été jugé préférable de décaler le commencement des travaux au printemps. Le chantier a donc effectivement démarré le 04/03/2019 et devrait se terminer le 07/06/2019. Il convient donc de modifier l'article 4.1 du CCAP pour ajuster le délai d'exécution des travaux.

#### 2. Avenant aux baux commerciaux des maisons forestières d'Arvières et de la Lèbe.

L'assemblée, à l'unanimité, fixe le loyer annuel définitif de la maison forestière d'Arvières à la somme de 15 750 € HT, à compter de 2019.

Par dérogation à l'article 6 des deux baux commerciaux, il est validé que le SIVOM :

- Souscrive les contrats d'entretien pour le contrôle des installations techniques des maisons forestières (vérifications électriques, sécurité incendie, désenfumage, installation thermique, extincteurs...) et en répercute le coût à l'ONF,
- N'ait plus à garantir les vices et défauts constatés, l'ONF considérant qu'après 7 et 10 ans d'exploitation des bâtiments, ceux-ci ont été solutionnés,
- refacture à l'ONF les travaux pris en charge en tant que propriétaire des murs des deux maisons forestières.

### **3. Travaux dans les bâtiments scolaires.**

Travaux recensés à ce jour :

- Travaux d'accessibilité (bénéficiant d'une subvention à hauteur de 15% du Département au titre de la Dotation Territoriale) pour 4 083 € TTC,
- Remboursement à la commune de Talissieu des travaux d'aménagements des sanitaires pour 31 400 € TTC et encaissement des subventions correspondantes pour 14 430 €,
- Étude sur la qualité de l'air dans les écoles primaires pour 6 204 € TTC,
- Remplacement et achat de panneaux photovoltaïques pour 9 485 € TTC,
- Travaux divers pour 8 090 € TTC (mais tous les devis ne sont comptabilisés)

Travaux prévus dans la Maison de Pays (selon devis reçus à ce jour) :

- Travaux d'accessibilité pour 19 782 € TTC (bénéficiant d'une subvention à hauteur de 15% du Département),
- Pose de brise soleil orientable (BSO) sur l'ensemble des baies du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage pour 19 756 € TTC et motorisation pour 2 592 € TTC,
- Peinture de la maison de jeux pour 5 042 € TTC,
- Peinture de la salle des fêtes pour 10 411 € TTC,
- Travaux de chauffage non chiffrés.

### **4. Avenant aux conventions de mise à disposition des bâtiments scolaires.**

Dans le cadre de la mise à disposition des bâtiments scolaires qui abritent à la fois des espaces « SIVOM » (école) et « Commune » (mairie, logement, bibliothèque, etc.), il a été convenu que les travaux des parties communes (murs, toit, chaudière, etc.) ne pourraient être exécutés qu'avec l'accord des deux parties, la commune assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux. Les dépenses étant réparties au prorata des millièmes.

Les travaux suivants sont envisagés à :

- Talissieu : rénovation du bâtiment = consultation en cours
- Haut Valromey : rénovation de la façade = 11 930,64 € TTC
- Arvière-en-Valromey : réfection d'une partie de la toiture = 12 876,37 € TTC

L'assemblée s'interroge s'il appartient au SIVOM de prendre en charge ces travaux au risque d'avoir à supporter des dépenses très lourdes. Ou de limiter la participation du SIVOM à des travaux de rénovation et non de mise en valeur et dans tous les cas solliciter des subventions.

Il est convenu de faire des simulations au regard des millièmes figurant dans les procès-verbaux de mise à disposition des bâtiments.

### **5. Vérifications périodiques des installations techniques.**

Après avoir comparé les propositions des trois bureaux de contrôle consultés pour la vérification périodique des installations techniques des bâtiments gérés par le SIVOM du Valromey : maison de pays, bâtiments scolaires, observatoire astronomique, maisons forestières (APAVE, SOCOTEC et VERITAS), le Comité Syndical, à l'unanimité, donne son accord pour retenir celle de SOCOTEC aux conditions suivantes :

Installations électriques : 790 €  
Sécurité incendie : 180 €  
Installations thermiques et fluides : 60 €  
Désenfumage : 40 €  
Ascenseur : 80 € (+ 260 € tous les 5 ans)

### **6. Partenariat ADESSA.**

Dans la perspective de pérenniser le partenariat établi en 2014 avec l'ADESSA pour la mise en place d'un Point Relais Structure Ressources en Éducation pour la Santé, au 2<sup>ème</sup> étage de la Maison de Pays du Valromey, l'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour conclure une nouvelle convention. L'ADESSA s'engage à former la personne référente du Point Relais à l'accompagnement méthodologique de projet de santé et à communiquer tout document d'information utile à la promotion d'actions d'éducation pour la santé sur le territoire.

En contrepartie, le SIVOM continuera à mettre à disposition des différents acteurs concernés un lieu d'accueil proposant une documentation et le prêt d'outils sur différentes thématiques de santé, des conseils méthodologiques de base et un appui aux actions de promotion de santé.

## 7. Reclassement professionnel d'un agent.

Suite au bilan de compétences accordé à l'agent d'entretien afin de définir un nouvel avenir professionnel, suite à des problèmes de santé récurrents et pour lesquels le service de santé et sécurité au travail a demandé un reclassement, l'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour que cet agent suive une formation professionnelle pour une reconversion sur un emploi administratif de secrétaire assistante médico-sociale sur une période de 8 mois et pour une durée de 844h, à raison de 35 heures par semaine. Le coût de cette formation est de 5 508 €, à charge de l'employeur mais pouvant être financée par le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) à hauteur de 10 000 € par an ainsi que la rémunération de l'agent à hauteur de 60% pendant le temps de formation. Un dossier a été déposé auprès du FIPHFP.

## 8. Approbation des comptes de gestion.

Le conseil syndical déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget général et du budget photovoltaïque dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 9. Vote des comptes administratifs 2018.

Le conseil syndical, réuni sous la présidence de Bernard ANCIAN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés dans l'annexe ci-dessous :

BUDGET GÉNÉRAL		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	759 169,99	933 065,89
	Section d'investissement	380 225,31	550 558,64
REPORT DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement		449 183,76
	Report en section d'investissement	78 110,36	
TOTAL (RÉALISATIONS + REPORTS)		<b>1 217 505,66</b>	<b>1 932 808,29</b>

RESTES À RÉALISER À REPORTER EN 2019	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	175 778,00	94 919,00
	<b>TOTAL DES RAR À REPORTER EN 2019</b>	<b>175 778,00</b>	<b>94 919,00</b>

RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	759 169,99	1 382 249,65
	Section d'investissement	634 113,67	645 477,64
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>1 393 283,66</b>	<b>2 027 727,29</b>

BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE »		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	40 023,98	11 286,64
	Section d'investissement	29 929,39	37 999,42
REPORT DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement	6 365,07	
	Report en section d'investissement		43 777,33
TOTAL (RÉALISATIONS + REPORTS)		<b>76 318,44</b>	<b>93 063,39</b>

RÉSULTAT CUMULÉ	Section d'exploitation	46 389,05	11 286,64
	Section d'investissement	29 929,39	81 776,75
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>76 318,44</b>	<b>93 063,39</b>

## 10. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018.

L'assemblée, constatant les résultats 2018, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	BUDGET GÉNÉRAL	BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE
Résultat de fonctionnement	623 079.66 €	- 35 102.41 €
Solde d'exécution d'investissement	92 222.97 €	51 847.36 €
Solde des RAR d'investissement	- 80 859.00 €	0,00 €
Besoin de financement	0.00 €	0,00 €
Affectation : Report en fonctionnement	623 079.66 €	
Déficit reporté de fonctionnement	0,00 €	35 102.41 €

### 11. Vote des budgets primitifs 2019.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2019 qui s'équilibrent de la manière suivante :

PRÉSENTATION DU BUDGET GÉNÉRAL - VUE D'ENSEMBLE		
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 687 782,66 €	1 064 703,00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		623 079,66 €
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 687 782,66 €</b>	<b>1 687 782,66 €</b>
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	455 567,97 €	444 204,00 €
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	175 778,00 €	94 919,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		92 222,97 €
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>631 345,97 €</b>	<b>631 345,97 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 037 910,97 €</b>	<b>2 319 128,63 €</b>

PRÉSENTATION DU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE » - VUE D'ENSEMBLE		
EXPLOITATION	DÉPENSES	RECETTES
Crédits d'exploitation votés au titre du présent budget	20 417,00 €	55 519,41 €
002 Résultat d'exploitation reporté	35 102,41 €	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>55 519,41 €</b>	<b>55 519,41 €</b>
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	64 732,36 €	12 885,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		51 847,36 €
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>64 732,36 €</b>	<b>64 732,36 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>120 251,77 €</b>	<b>120 251,77 €</b>

### 12. Questions diverses.

Station de recharge pour Vélos à Assistance Électrique (VAE) : L'association GTJ envisage l'installation d'une station de recharge pour VAE dans le hall de la Maison de Pays. Se pose le problème de la fermeture du bâtiment le samedi après-midi et le dimanche, ainsi que des travaux électriques nécessaires pour positionner la station. Autre emplacement envisagé : le camping de Champagne-en-Valromey.

**La séance est levée à 22h10.**

**Le Président,**  
Marc CHARVET